



LA MOBILITÉ EST EN NOUS



UNION DES ENTREPRISES  
DE TRANSPORT ET DE LOGISTIQUE DE FRANCE

Paris, le 5 novembre 2013

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Dossier écotaxe : ça suffit!

Le 29 octobre, le Premier ministre décidait la suspension de l'écotaxe en vue d'aménagements sectoriels et géographiques. Depuis plus rien, nos entreprises adhérentes sont en droit d'obtenir des décisions claires et des réponses précises à leurs questions.

La France vit la crise économique la plus grave qu'elle ait eu à connaître. Son économie souffre de déficits de compétitivité reconnus par tous. En première ligne face à la concurrence étrangère, mobilité oblige, le pavillon routier français pâtit tout particulièrement de cette situation...

Dans ce contexte difficile, la tragi-comédie autour de l'écotaxe : ça suffit!

Les entreprises de transport routier ont besoin de visibilité, de lisibilité et de stabilité pour leur équilibre économique, leur fonctionnement, leurs négociations commerciales.

Pour le transport routier, l'écotaxe ne peut être maintenue que si :

- la majoration forfaitaire est sauvegardée,
- l'égalité de traitement entre compte propre et compte d'autrui est préservée,
- un calendrier compatible avec les réalités des entreprises de transport est fixé,
- le dispositif prévu est simplifié,
- la fiscalité du TRM n'est pas augmentée, avec la taxe carbone notamment.

FNTR, TLF, CSD et UNOSTRA entendent enfin qu'un plan d'accompagnement des entreprises soit mis en place. Avec pour objectif : améliorer la compétitivité des entreprises.

Si ces conditions ne sont pas remplies, l'écotaxe doit être supprimée.